

N analyse : 84760-24-1512 Type analyse : AU  
Origine échantillon : MANCENANS  
2 rue des écoles  
eau traitée aux U.V (U.G.E.) Com.Com.des 2 Vallées Vertes  
prélevé et mesuré (le cas échéant) par le client  
Date de prélèvement : 11/07/2024 à 07h50  
Date de réception : 11/07/2024 à 10h50  
Date de début des essais : 11/07/2024 à 11h00

COMMUNAUTE COMMUNES DES 2 VALLEES VERTES  
19 AVENUE GASTON RENAUD  
25340 PAYS DE CLERVAL

Observations : Lieu de prélèvement : cuisine

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Les limites et références de qualité sont données en application du code de la santé publique. Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation uniquement si tous les résultats pris en considération pour conclure sont accrédités. Toutes les informations relatives aux conditions de prélèvement et de transport ont été communiquées par le client. Le laboratoire n'est pas responsable des informations transmises par le client.

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrates	A	18.0	mg/l	50		NF EN ISO 10304-1

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr  
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.  
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)  
(\* ) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation. La température n'est pas couverte par l'accréditation.  
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.  
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.  
Les conclusions émises s'appuient sur les valeurs seuils du Code de la Santé Publique (limites et références de qualité)

**CONCLUSIONS** Eau conforme aux limites de qualité (\*)

Isabelle PLAISANCE  
Technicienne de Laboratoire

